



Ministre de l'Intérieur

Secrétariat de la Police Intégrée (SSGPI)

Avenue de la  
Couronne, 145 A  
1050 Bruxelles  
www.ssgpi.be

NOTE DE SERVICE

Numéro d'émission SSGPI-RIO/2018/952  
Date d'émission 17-09-2018  
Degré de  
classification Police

Destinataires Aux directions et unités de la police fédérale  
Aux zones de police de la police locale

**OBJET Augmentation de l'index à partir d'octobre 2018**

**1. Ratione personae**

Tous les membres du personnel de la police intégrée, structurée à deux niveaux.

**2. Ratione materiae: Traitements, allocations et indemnités**

Les traitements, allocations et indemnités – payés en même temps que le traitement – liés à l'ancien indice pivot 138,01, seront adaptés lors du paiement du traitement du mois d'octobre 2018.

Le nouveau coefficient de majoration se monte à **1,7069**.

Pour les membres du personnel payés anticipativement, l'adaptation du traitement au nouvel index sera déjà applicable fin septembre 2018. Il s'agit des membres du personnel qui reçoivent fin septembre 2018 leur traitement d'octobre 2018.

Pour les membres du personnel payés à terme échu, l'adaptation sera effectuée dans le cycle de traitement d'octobre 2018. Il s'agit des membres du personnel qui reçoivent fin octobre 2018 leur traitement d'octobre 2018.

**Attention:**

En appliquant le nouvel index, il se peut que lors du calcul du traitement net, une échelle supérieure de précompte professionnel doive être appliquée. Cela pourrait avoir pour conséquence que certains membres du personnel perçoivent un montant net moins élevé.

**3. En résumé ...**

- Le nouveau coefficient de majoration s'élève à **1,7069**;
- Pour les membres du personnel payés anticipativement, l'adaptation du traitement à l'index sera déjà applicable lors du paiement de fin septembre 2018 ;
- Pour les membres du personnel payés à terme échu, l'adaptation sera applicable dans le cycle de traitement d'octobre 2018.

Pour de plus amples informations, vous pouvez toujours prendre contact avec le satellite compétent du SSGPI au 02/ 554.43.16 (voir [www.ssgpi.be](http://www.ssgpi.be), "Contact").

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gert De Bonte', written over a horizontal line.

Gert De Bonte  
Directeur - Chef de service SSGPI